

## SEANCE DU 30 AOUT 2016

-----

L'an deux mil seize, le trente août, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

**Présents** : MM. BINET, DELAMARE, MARGOT, Mmes GUIDEMANN, DESTRUEL, REMMEAU, LEREFAIT, MM. GOLFRIN, JOUBERT, GALIEN.

**Absent excusé** : M. PETIT a donné pouvoir à M. GOLFRIN

**Secrétaire de séance** : M. GOLFRIN

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité

### **N° 15/2016 : Maison des Associations – Avenant 1 Lot 10 – Carrelage**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SOLUTION SARL concernant la fourniture et la pose de faïence supplémentaire dans la cuisine pour un montant de 323,10 €. Le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

### **N° 16/2016 : Maison des Associations – Honoraires Architecte**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer le règlement de la dernière note d'honoraires présentée par Monsieur PERRET, architecte, qui s'élève à la somme de 710,76 €.

### **N° 17/2016 : Devis extincteur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'extincteur de la salle de réunion n'est plus approprié et qu'il convient de le remplacer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis présenté par la Sté SECURIFEU, d'un montant de 279,84 € TTC et d'inscrire cette dépense en investissement.

### **N° 18/2016 : Remplacement des logiciels de la mairie**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la maintenance des logiciels actuels ne pourra plus être assurée et qu'en conséquence il convient de les remplacer. Après discussion, le conseil décide de retenir l'offre faite par la Sté CAUX FORMATIQUE qui propose la mise à disposition gratuite des logiciels HORIZON ON LINE, avec la reprise des données à 575 €, la maintenance annuelle à 697 € et la possibilité de mutualiser la formation avec deux ou trois autres communes afin d'en réduire le coût ( 625 € pour 2 et 417 € pour 3 collectivités).

## **N° 19/2016 : Coffret commande extraction cuisine de la Maison des Associations**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la Sté MATURA pour la fourniture et la pose d'un coffret de commande d'extraction pour la cuisine de la maison des associations et qui s'élève à la somme de 535,20 €. Le conseil municipal accepte ce devis.

## **N° 20/2016 : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)**

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 ;

Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22/07/1983 en matière d'itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Et après avoir pris connaissance :

- qu'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée en cours d'élaboration dans l'Eure,
- que ce PDIPR a fait l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée départementale le 19 mai 1994,
- que ce PDIPR doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée départementale,
- que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PDIPR départemental et approuve l'inscription des chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnée :

### **Chemin de la Croix Sainte Marie**

Le conseil municipal s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988 :

- à ne pas les aliéner,
- à leur conserver un caractère ouvert et public
- à accepter le balisage par le SYDAR
- à faire assurer leur entretien par la Communauté de Communes

## Questions diverses

**Sentiers de randonnées** : Mme Emilie LEREFAIT est désignée élue référente auprès du SYDAR.

**Désherbage des espaces verts** : Une réunion aura lieu le 5 septembre avec une personne du Parc afin d'obtenir des renseignements pour un désherbage plus écologique.

**Personnel communal** : M. le Maire informe le conseil municipal a dû être recruté suite au décès de M. BRISSET. M. Jimmy NOEL a été nommé.